

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

Une étude de faisabilité pour ralentir le trafic

Les petits élus du conseil municipal des jeunes (CMJ) ont assisté à leur premier conseil municipal des adultes vendredi 10 septembre.

En début de séance, Johann Baranger, maire, a noté la présence d'Ugo Dorain, nouvel agent municipal et conseiller numérique. Ce dernier a présenté la mission qu'il aura auprès des élus, des habitants : « Aider à diminuer la fracture numérique. Je suis présent en mairie toute la semaine, pour répondre à toutes les questions ». Johann Baranger conclut : « Notre rôle est de faciliter la vie au quotidien des personnes qui se sentent éloignées du numérique. » Ensuite les membres du CMJ se sont présentés, ont indiqué leurs motivations et l'avancée de leurs travaux.

Aménagement : Après l'accident mortel, survenu récemment à La Croix des Vignes, et la dangerosité du lieu, Coralie Dénoués, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, s'engage à intervenir. Johann Baranger explique : « On nous propose un aménagement temporaire pour faire ralentir et alerter un peu plus les conducteurs : bandes d'alerte, radar avec prise dans les deux sens, potelets centraux... Une étude de faisabilité va être faite pour une forme plus adaptée au trafic. Une réponse sera donnée en 2022. Un rond-point pourrait être envisagé... »

Travaux : La maison des jeunes est prévue dans l'ancienne bâtisse de



De dos, trois membres du CMJ. En sweat jaune, Ugo Dorain, conseiller numérique invité au conseil municipal vendredi 10 septembre.

l'instituteur : « Le maître d'œuvre a revu le projet, le coût ne respectant pas l'enveloppe », précise le maire. En collaboration avec la Communauté de communes du Val d'Egray, la dépense pour Saint-Pardoux serait de 23 500 €. Les travaux pourraient commencer en décembre. L'avant-projet sommaire est accepté. L'acquisition d'une parcelle pour la construction d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) est accordée près de l'Ombrelle pour un montant de 20 000 €. Un candélabre a été posé route de 6 chemins, après demande subventions, le coût s'éleverait à 1 245,97 €.

Administratif : Après maints rappels et tentatives de récupération d'impayés auprès de certains usagers, par la commune et la trésorerie, il est décidé de mettre la dette de 1 766,87 en non-valeur.

Achat : Acquisition de matériel informatique dans le cadre du plan de relance. En concertation avec les enseignants, il a été décidé l'achat à la Société AIPC de douze tablettes, quatre ordinateurs, deux iPad, et une maintenance et formation au matériel pour un montant de 13 267 €. Reste à charge pour la commune environ 4 000 €.